

# COMMENT AGIR EN FAVEUR DES HIRONDELLES ET MARTINETS A L'ÉCHELLE DE SA COMMUNE OU SON QUARTIER ?



## UNE DÉMARCHE INTER ASSOCIATIVE

Depuis 2018, le Groupe d'études ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA) anime chaque année une campagne de sensibilisation dédiée aux hirondelles. L'objectif est d'apprendre au grand public à reconnaître les différentes espèces, à recenser leurs nids et à les accueillir.

En complément de la plaquette de l'enquête qui permet à chacun de s'informer et de participer, des comptages participatifs sont organisés sur certaines communes, par le GEOCA et les autres associations naturalistes du département. Ces actions citoyennes améliorent grandement la remontée des informations et la sensibilisation des habitants. Elles permettent également d'initier des échanges avec les élus et les riverains, qui peuvent déboucher sur des opérations concrètes pour protéger les nids et améliorer les conditions d'accueil des espèces.

En 2022, le GEOCA, VivArmor Nature, la LPO Bretagne et Bretagne Vivante ont créé un groupe de travail "Agir pour les hirondelles et martinets" afin de mutualiser les outils, les réflexions et les forces vives !

Une première action est engagée : former des bénévoles intéressés pour organiser un comptage participatif des hirondelles et martinets à l'échelle de leur commune ou de leur quartier et devenir des personnes ressources sur le sujet dans leur territoire. Pour cela, des outils clés en main seront mis à disposition et un système de compagnonnage sera proposé (les novices pourront assister à des comptages participatifs organisés par des bénévoles expérimentés avant de se lancer).

**Ce tutoriel a pour objectif de centraliser dans un même document toutes les ressources susceptibles d'aider les bénévoles à faire émerger des actions en faveur des hirondelles et martinets.**













# S'INFORMER SUR LES ESPÈCES

La Bretagne accueille trois espèces d'hirondelles (Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Hirondelle de rivage) et une espèce de martinets (Martinet noir).

Ci-après une première vision des principales différences entre les quatre espèces :

<b>Hirondelle de fenêtre</b> <i>Delichon urbicum</i>	<b>Hirondelle rustique</b> <i>Hirundo rustica</i>	<b>Hirondelle de rivage</b> <i>Riparia riparia</i>	<b>Martinet noir</b> <i>Apus apus</i>
 <p>Dos et tête noirs aux reflets bleutés, ventre blanc, queue courte et croupion blanc bien visible en vol.</p>	 <p>Dos, tête et collier noirs aux reflets bleutés, gorge rouge brique, ventre blanchâtre (parfois roussâtre), longue queue fourchue avec de longs filets.</p>	 <p>Dos et collier brun clair, ventre blanc crème, queue courte et fourchue. L'Hirondelle de rivage est la plus petite hirondelle de France.</p>	 <p>Corps complètement brun foncé/noir, gorge blanche, longues ailes en forme de faux. Il émet des cris stridents en vol. Il est de taille supérieure aux hirondelles.</p>
 <p>Principalement en milieu urbain. Construit son nid avec de la boue sur une façade extérieure, souvent sous l'avancée d'un toit. Une colonie peut regrouper plusieurs dizaines de couples, leurs nids s'agglutinant parfois les uns aux autres. Nid en forme de bol fermé.</p>	 <p>Principalement en milieu rural. Construit son nid avec de la boue et des brins d'herbes à l'intérieur de bâtiments ouverts (cheminée, grange, étable, garage...). Ne niche pas en colonie comme les deux autres hirondelles. Nid en forme de bol ouvert.</p>	 <p>Creuse son nid dans les berges de rivière, les falaises littorales, les carrières de sable ou de granulats. Nid constitué d'une chambre au bout d'une galerie de 60-70 cm de profondeur. Ses colonies comptent parfois des dizaines voire des centaines de couples.</p>	 <p>Principalement en milieu urbain où il aménage son nid dans une cavité, dans une faille, dans un mur ou sous les toits de hauts bâtiments. Nid à base de plumes, de matières végétales et de salive.</p>

<b>Hirondelle de fenêtre</b>	<b>Hirondelle rustique</b>	<b>Hirondelle de rivage</b>	<b>Martinet noir</b>
Visible en France d'avril à octobre. L'Hirondelle de fenêtre peut avoir 2 à 3 nichées par saison, ainsi les nids peuvent parfois être occupés jusqu'en octobre.	Visible en France d'avril à septembre. Elle peut avoir 2 nichées par saison, les nids pouvant être occupés jusqu'en septembre.	Visible en France de mars à août. Elle peut avoir 2 nichées par saison.	Visible en France de fin avril à août. Le Martinet ne réalise en général qu'une seule ponte (1 à 3 œufs) et passera une quarantaine de jours à élever ses petits.
Chasse le plancton aérien = la petite entomofaune volante qui occupe l'espace aérien jusqu'à plus de 50 mètres. Chasse assez haut dans le ciel, aussi bien au-dessus de la ville que de la forêt, d'un plan d'eau ou de la campagne agricole.	Chasse en milieu ouvert des insectes plus gros et plus près du sol que l'Hirondelle de fenêtre.	Chasse rarement très haut dans le ciel.	Chasse le plancton aérien, très haut comme très bas dans le ciel selon les conditions extérieures. Se nourrit, boit, se reproduit et dort en vol. Passe toute sa vie (20 à 30 ans) dans le ciel, parcourant l'équivalent d'une centaine de fois le tour de la Terre.
Baisse de 39 % des effectifs depuis 1989 (données STOC).	Baisse de 42 % des effectifs depuis 1989 (données STOC).	Augmentation de 39 % des effectifs depuis 2001 (données STOC).	Baisse de 35 % des effectifs depuis 2001 (données STOC).

Pour en savoir plus sur le statut, la distribution et les tendances des espèces dans le département, consulter les fiches de l'atlas réalisé par le GEOCA "[Oiseaux des Côtes d'Armor](#)" :

- [Fiche sur l'Hirondelle de fenêtre](#)
- [Fiche sur l'Hirondelle rustique](#)
- [Fiche sur l'Hirondelle de rivage](#)
- [Fiche sur le Martinet noir](#)

Pour en savoir plus sur l'écologie et la biologie des espèces, consulter les fiches du site web [www.oiseaux.net](http://www.oiseaux.net) :

- [Fiche sur l'Hirondelle de fenêtre](#)
- [Fiche sur l'Hirondelle rustique](#)
- [Fiche sur l'Hirondelle de rivage](#)
- [Fiche sur le Martinet noir](#)

HIRONDELLE DE FENÊTRE



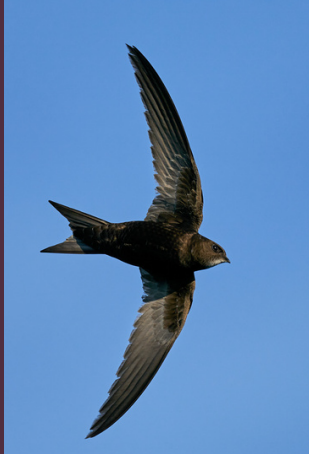
HIRONDELLE RUSITIQUE



HIRONDELLE DE RIVAGE



MARTINET NOIR





# S'INFORMER SUR LA LÉGISLATION

Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets présentes en France sont intégralement protégées par l'[article L411-1 et suivants du code de l'environnement](#) et l'[arrêté du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

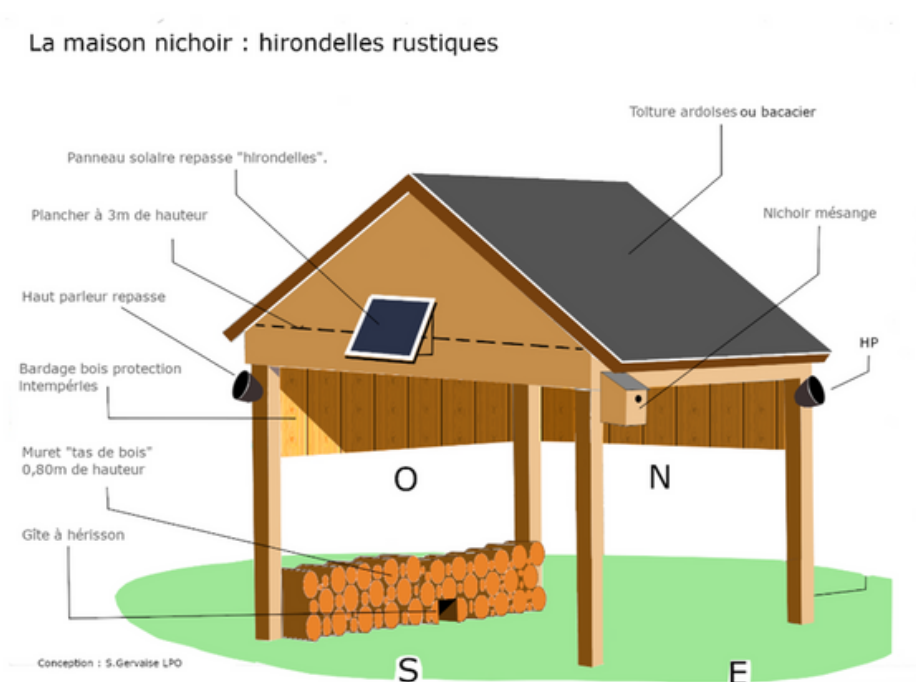
Sont ainsi interdits la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat.

L'auteur d'une destruction intentionnelle de nids d'espèces protégées s'expose aux sanctions prévues par l'[article L415-3 du code de l'environnement](#), soit trois ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende au maximum.

En France, il existe un régime dérogatoire permettant de détruire des espèces protégées ([article L411-2 du code de l'environnement](#)). En cas de travaux de rénovation ou de démolition impliquant la destruction de nids d'hirondelles, il est donc possible de constituer un dossier de "demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées", auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Les travaux doivent alors être menés en dehors de la saison de reproduction et assortis d'une compensation, soit sur le site concerné par les travaux (installation de nids artificiels sur la nouvelle façade ou la nouvelle construction), soit sur un autre site à proximité, afin de maintenir les capacités d'accueil des espèces. Ces demandes sont souvent accompagnées par des associations de protection de la nature afin de garantir des mesures de compensation ambitieuses et adaptées.

[Exemple de dossier de demande de dérogation suivi par la LPO Bretagne](#)



Exemple d'aménagement compensatoire proposé par la LPO Bretagne © Sébastien Gesvaie



# ORGANISER UN COMPTAGE PARTICIPATIF

Pour organiser un comptage participatif des hirondelles et martinets à l'échelle de sa commune ou de son quartier, le maître mot est l'anticipation. La période visée va du 15 juin au 15 juillet.

Il est tout d'abord important de bien préparer la communication, grâce aux documents types suivants :

- [Lettre au maire de sa commune pour proposer un comptage participatif](#)
- [Communiqué pour annoncer un comptage dans la presse locale](#)
- [Affiche pour les commerces de proximité](#)

Lorsqu'un premier comptage a été réalisé sur un territoire, des habitudes se prennent entre les agents et élus communaux et les bénévoles compteurs. Si les dates de diffusion le permettent, le communiqué de presse peut être repris dans le bulletin communal. Les communes partenaires peuvent aussi annoncer le comptage sur les panneaux lumineux de la ville >> [exemple de Languieux : voir avec Gilles Allano](#)

En amont du comptage, il est conseillé d'effectuer un repérage des rues occupées. Cela peut permettre de formaliser des parcours et de constituer des sous-groupes afin de bien quadriller le secteur.

Le jour J, il est important de bien accueillir les apprentis compteurs avant de procéder au comptage. L'introduction doit permettre de présenter les espèces, leurs nids, l'intérêt du comptage, les menaces qui pèsent sur ces oiseaux.

Vous pouvez alors distribuer la [plaquette "Agir pour les hirondelles et martinets en Côtes d'Armor"](#) à tous les participants et appuyer vos propos sur les affiches-espèces du GEOCA (à imprimer en A3 et à plastifier) :

- [Affiche sur l'Hirondelle de fenêtre](#)
- [Affiche sur l'Hirondelle rustique](#)
- [Affiche sur l'Hirondelle de rivage](#)
- [Affiche sur le Martinet noir](#)



Participants observant un nid d'Hirondelle de fenêtre



Accueil des participants au comptage et présentation des espèces

Si les effectifs bénévoles le permettent, l'idéal est d'installer et animer un petit stand au niveau du point de rendez-vous des apprentis compteurs. Ainsi, la promotion de l'initiative et la sensibilisation des passants à la sensibilité des espèces peuvent se poursuivre pendant que les habitants sont en train de procéder au comptage dans les rues.

Dans les boîtes aux lettres des maisons accueillant des nids, vous pouvez glisser la [plaquette "Agir pour les hirondelles et martinets en Côtes d'Armor"](#) et le [flyer "Félicitations"](#). L'objectif de ce dernier est de valoriser les habitants qui accueillent des nids, tout en rappelant l'interdiction de les détruire.

**Ce que dit la loi**

- Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets sont protégées en France.
- L'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle rustique et le martinet noir sont très dépendants de l'homme car les colonies sont majoritairement installées sur des bâtiments.
- La destruction des individus ou des nids (même non occupés) est interdite par la loi et possible de sanctions (amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et/ou une peine de trois ans d'emprisonnement).

**Les règles de base**

- Préserver leur qualité. Laisser les hirondelles construire leur nid, ne pas effectuer de travaux d'entretien.
- Lors de travaux durant la période recommandée, il est interdit d'endommager les nids.

**Accueillir**

**Accueillir ces espèces chez soi**

- Éviter les saillies**
  - Installer une planchette en bois ou PVC sous le nid réduira la vulnérabilité aux fortes pluies. La disposer à plus de 20cm du nid pour éviter l'accès des prédateurs et des chats.
- Les surfaces rugueuses comme support de nids**
  - Laisser les copépiles sur les murs, poser des câbles et enduits granuleux, voire des supports en bois.
- De la terre humide pour construire le nid**
  - Installer de la terre humide dans un "bac à boue" (par ex. un dessous de jardinière), qui servira de moule première aux hirondelles.
- Offre un gîte**
  - La pose de nichoirs artificiels pourra encourager l'installation des hirondelles.

Plus d'informations sur [www.geoca.fr/participer/agir-pour-les-hirondelles](http://www.geoca.fr/participer/agir-pour-les-hirondelles)

GEOCA - Espace Nature, 18C rue du Sabot - 22440 PLOUFRAGAN - 02 96 60 83 75 [contact@geocaorange.fr](mailto:contact@geocaorange.fr) [www.geoca.fr](http://www.geoca.fr)

Photographe : Arnel Demau - Hirondelle rustique  
Illustrations : Sarah Lapereux - Hirondelle - GEOCA  
Cet affichage a bénéficié du label au dispositif des actions locales.

**Agir pour les hirondelles et les martinets**  
en Côtes-d'Armor

Logos : VivArmor, Bretagne Vivante, LPO, AGIR pour la Biodiversité, GEOCA

Plaquette "Agir pour les hirondelles et martinets"

**Félicitations !**

Vous avez la chance d'accueillir des nids d'hirondelle chez vous

Sans le savoir, vous faites un grand geste pour la nature!

En effet, ces espèces connaissent un fort déclin : les effectifs d'hirondelle de fenêtre et d'hirondelle rustique ont chuté d'environ 40% depuis les années 1990.

Parmi les causes de régression, la destruction volontaire des nids est un facteur important, alors que toutes les espèces d'hirondelles sont protégées par la loi. **La destruction des adultes, des petits, mais aussi de leurs nids même vides, est interdite et passible de trois ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.**

Les fenêtres des petits ne tombent pas toujours dans les endroits les plus appropriés ! Si vous êtes gênés, des solutions simples existent pour cohabiter en toute sérénité, comme l'installation de dispositifs anti-saillies.

Les nids de votre maison ont été recensés dans le cadre d'une enquête participative visant à mieux connaître et protéger les hirondelles et martinets. Vous pouvez compléter ces données ponctuelles en nous envoyant des photographies et des précisions sur le nombre de petits à l'envol, la date de l'envol, le nombre de nichées durant la saison...

Enquête participative du GEOCA relayée par : VivArmor Nature, LPO Bretagne et Bretagne Vivante.

Pour toute question ou partage d'information, vous pouvez nous contacter aux coordonnées suivantes :

**GEOCA** - Espace Nature, 18C rue du Sabot - 22440 PLOUFRAGAN - 02 96 60 83 75 [contact@geocaorange.fr](mailto:contact@geocaorange.fr) [www.geoca.fr](http://www.geoca.fr)

Photographe : Arnel Demau

Flyer "Félicitations"

**Agir pour les hirondelles et les martinets**  
En Côtes-d'Armor

Venez découvrir et compter les nids d'hirondelles et martinets de votre commune

LIEU \_\_\_\_\_  
DATE \_\_\_\_\_  
HEURE \_\_\_\_\_

Pour en savoir plus...  
[www.geoca.fr](http://www.geoca.fr)  
02 96 60 83 75 [contact@geocaorange.fr](mailto:contact@geocaorange.fr)

Logos : VivArmor, Bretagne Vivante, LPO, AGIR pour la Biodiversité, GEOCA

Affiche pour les commerces

**Hirondelle rustique**  
(*Delichon rustica*)

Envergure : 32-34 cm  
Longueur : 17-20 cm  
Poids : 18-20 g

**Comment la reconnaître ?**

Dos tête et collier noirs aux reflets bleutés, gorge rouge brique, ventre blanchâtre (parfois roussâtre), longue queue fourchue avec de longs filets.

**Où la trouve-t-on ?**

Principalement en milieu rural. Elle construit son nid avec de la boue et des brins d'herbes à l'intérieur de bâtiments ouverts (cheminée, grange, étable, garage...).

**Quand l'observe-t-on en France ?**

Avril à septembre. Elle peut avoir 2 nichées par saison, les nids pouvant être occupés jusqu'en septembre.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Pour construire son nid, elle réalise environ un millier d'allers-retours. Cette activité lui est donc très coûteuse en énergie.

Comme toutes les espèces d'hirondelles et de martinets, l'hirondelle rustique est **protégée par la loi**. Il est donc formellement interdit de porter atteinte aux individus et à leurs nids.

Logos : Comité Inter-Communal de l'Ornithologie, GEOCA - Espace Nature, 18C rue du Sabot - 22440 PLOUFRAGAN - 02 96 60 83 75 [contact@geocaorange.fr](mailto:contact@geocaorange.fr) [www.geoca.fr](http://www.geoca.fr), SERVICE CIVIQUE

Bretagne - École de la Qualité, 2019

Affiche-espèce (ici l'Hirondelle rustique)

Comme dans la plaquette de l'opération destinée au grand public, il s'agira de distinguer et compter les nids occupés, les nids vides, les nids incomplets et les nids squattés par d'autres espèces. Pour cela, vous pouvez utiliser la [fiche terrain](#) à disposition.

### Des frimousses qui dépassent, des fientes au sol, des allées et venues des adultes > nids occupés



NB : Les nids vides sont complets mais sans indices de présence d'hirondelles.

### Ébauches de nids, nids en construction > catégorie "nids incomplets"



### Nids abimés, nids détruits (par l'Homme ou les éléments) > catégorie "nids incomplets"



### Nids occupés par des moineaux, des troglodytes... > nids squattés







# FAVORISER LA COHABITATION

Certains habitants peuvent être gênés par les fientes qui tombent sur le sol, les murs ou les fenêtres à l'aplomb des nids. Pour améliorer la cohabitation et empêcher toute destruction, vous pouvez conseiller la pose d'un dispositif anti salissures.

Celui-ci peut être fabriqué maison avec une planche en bois et des équerres ou acheté notamment sur la [boutique en ligne de la LPO](#). Dans tous les cas, le dispositif doit être installé à 50 cm du nid pour ne pas perturber les allées et venues des parents et éviter de fournir un accès aux prédateurs sauvages et aux chats.

Certains habitants placent tout simplement des plantes sous le nid afin de n'avoir rien à ramasser et de profiter de cet engrais naturel. Vous pouvez citer cette astuce à moindre coût, avant de proposer l'installation de dispositifs antisalissures.

Suite à des comptages participatifs, des partenariats peuvent s'engager avec les communes pour effectuer des commandes groupées de dispositifs anti salissures à mettre à disposition des habitants, et même pour les faire installer par les agents cir  
avec Yves Faguet



Dispositif vendu par la société Schwegler sur la boutique en ligne de la LPO



Dispositif développé par VivArmor Nature vendu sur la boutique en ligne de la LPO



Dispositifs anti salissures installés sur des bâtiments communaux à Pluduno



## FAVORISER L'ACCUEIL DES ESPÈCES

Pour favoriser l'installation des hirondelles et martinets, il est possible d'installer des nichoirs et/ou d'utiliser les potentialités du bâti.



Pour l'Hirondelle de fenêtre, espèce coloniale, il est nécessaire d'installer plusieurs nichoirs sur un même bâtiment. La pose se fait sous une avancée de toit, au moins à 4 m de hauteur, avec une vue dégagée et de préférence une orientation est/sud-est.



En cas de construction neuve, l'utilisation de revêtements muraux rugueux de type enduit ou crépis granuleux épais facilite l'accroche des nids construits par les oiseaux eux-mêmes.



Pour l'Hirondelle rustique, la pose de nichoirs se fait sur des poutres, en intérieur, à environ 2,5 m du sol. Il est conseillé d'installer plusieurs nichoirs espacés, mais ce n'est pas une condition, l'espèce n'étant pas coloniale. Il faut veiller à la présence d'une ouverture constante sur l'extérieur afin que les hirondelles puissent aller et venir à leur guise à l'intérieur du bâtiment. Une petite ouverture de 30 cm par 30 cm peut suffire.



Il est important de ne pas traiter les poutres avec des produits toxiques. Leur rugosité, la présence de clous, chevilles ou tout autre matériau est un excellent support pour les nids construits par les oiseaux eux-mêmes.



Les anfractuosités des vieilles maisons sont des lieux très favorables à la nidification du Martinet noir : première rangée de tuiles, cavité d'un vieux mur en pierre, joints non bouchés... Il faut donc veiller à ne pas boucher les ouvertures d'une taille supérieure à une pièce de 2 euros. Il est aussi possible de poser des nichoirs en façade, en bordure de toit ou sous les avancées de toit, à une hauteur minimale de 5 m.



Pour accueillir les martinets dans les constructions neuves, les nichoirs peuvent être directement posés sur le mur, inclus dans la paroi ou intégrés à l'isolation extérieure.

Dans tous les cas, les nichoirs doivent être installés à l'abri des prédateurs et des vents dominants, bien en amont de la saison de reproduction. Le modèle et l'emplacement choisis doivent idéalement permettre un entretien annuel, après la fin de la saison de reproduction.

Pour favoriser le développement des insectes, ressource alimentaire des hirondelles et martinets, il est recommandé d'implanter des jachères fleuries à proximité des bâtiments accueillant les nids.



Pour faciliter la construction des nids, on peut également installer de la terre humide dans un "bac à boue" (un dessous de jardinière par exemple), qui fournira la matière première aux hirondelles.

Les travaux dans les bâtiments communaux peuvent fournir des opportunités d'améliorer l'accueil des espèces dans la commune. Les architectes peuvent ménager des nichoirs dans le bâti, ne pas obstruer des trous existants si cela n'est pas nécessaire ou au contraire laisser des trous générés par les travaux eux-mêmes >> exemple de trous de boulins générés par le chantier de rénovation de l'église d'Yffiniac, laissés et agrandis pour permettre l'accueil du Martinet noir : voir avec Gilles Allano



A destination des particuliers comme des professionnels, la LPO a développé des guides techniques, à la fois très complets et accessibles, sur le thème « biodiversité et bâti ». Les deux références ci-après peuvent vous aider à fournir des conseils précis et documentés, à destination des habitants, des élus et des architectes :

- [Guide technique Biodiversité et bâti](#)
- [Guide technique Biodiversité et chantiers](#)





# AMÉLIORER L'INFORMATION DU PUBLIC

Pour faire connaître la sensibilité des espèces, l'interdiction de détruire les nids et les solutions d'accueil et de cohabitation, le groupe inter associatif sur les hirondelles et martinets prévoit notamment deux communications :

- [Un communiqué pour la presse régionale](#)
- [Un courrier à destination des communes](#)

Ces communications à plus large échelle seront complémentaires des outils développés à l'échelle locale.



## VOS CONTACTS SUR LE SUJET DANS LES 4 ASSOCIATIONS

**Margaux RUIZ – GEOCA**

06 72 34 96 51

[margaux.ruiz-geoca@orange.fr](mailto:margaux.ruiz-geoca@orange.fr)

**Eléna LOMBART – Bretagne Vivante**

02 96 20 06 02

[elena.lombart@bretagne-vivante.org](mailto:elena.lombart@bretagne-vivante.org)

**Delphine EVEN – VivArmor Nature**

06 27 47 49 94

[delphine.even@vivarmor.fr](mailto:delphine.even@vivarmor.fr)

**Adèle TORCHIN – LPO Bretagne**

07 68 83 61 41

[adele.torchin@lpo.fr](mailto:adele.torchin@lpo.fr)